## **Règlement général – jeu concours “calendrier de l’avent”du 1er décembre 2023 au 24 décembre 2023**

### **Article 1 – Organisateur**

L’organisation du concours – et dénommé ci-après « Organisateur » parc limoges nord 53374800000015 eurl dont le siège social est situé 8 RUE DE BUXEROLLES 87100 LIMOGES et le numéro SIRET : 52465280700024 immatriculé au RCS de Limoges B 524 652 807.

### **Article 2 – Généralités**

L’Organisateur propose ce jeu concours sur ses comptes Instagram et Facebook. Il s’agit d’un jeu concours gratuit et sans obligation d’achat visant à faire gagner un lot aux participants. Chaque jour un lot différent sera mis en jeu sur le principe du calendrier de l’avent.

Le jeu concours débute le vendredi 1er décembre 2023 à 7h.

Chaque soir un tirage au sort sera effectué à 21H, le gagnant du jour sera contacté par message (Messenger ou Insta). Il y a 1 gagnant par jour (provenant soit de Facebook soit d’instagram) les participants peuvent doubler leur chance en jouant sur les deux réseaux sociaux.

Le jeu concours n’est pas associé, ou géré ou sponsorisé par Facebook et/ou Instagram.

### **Article 3 – Modalités de participation**

#### **3.1 Généralités :**

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure, ou mineure (avec autorisation des ou du titulaire(s) de l’autorité parentale), domiciliée en France.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d’un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s’inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l’interdiction formelle et définitive de participer au jeu-concours.

Toute participation après la date et l’heure mentionnée ne sera pas prise en compte.

La participation au jeu implique :

* - de bénéficier d’un compte sur Instagram et/ou Facebook
* - d’accepter les conditions d’utilisation imposées par les réseaux sociaux concernés,
* - de respecter les mécaniques décrites ci-dessus.

**3.2 Mécaniques de jeux :**

La mécanique est identique sur les deux réseaux Instagram et Facebook :

* Aimer la publication (=liker)
* Inviter en commentaire 2 amis
* être abonné au compte (Insta et ou Facebook)

Les participants peuvent tenter leur chance plusieurs fois.

### **Article 4 – Lots**

Les lots son dévoilés chaque jour en début de journée. Les lots ne sont pas échangeables ni modifiables.e

Le lot devra être récupéré directement au parc auprès de l’équipe de Toboggan et cie Limoges, 8 rue de Buxerolles 87100 Limoges. Le gagnant devra montrer le message reçu par l’organisateur (message Instagram ou Facebook)

**Article 5 – Vérification de l’identité**

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute indication d’identité frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l’élimination du participant.

L’organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d’usurpation d’identité ou de tout autre acte de tromperie de l’un des participants sur son identité.

### **Article 6 – Traitement des données personnelles**

L’organisateur est responsable du traitement des données personnelles des participants, au sens du Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (« RGPD ») n°2016/679.

Pour la participation au jeu, l’organisateur a besoin de collecter et traiter : le pseudonyme ou les nom et prénom servant d’appellation au compte des participants sur le réseau social concerné (Instagram).

### **Article 7 – Mise à disposition du règlement**

Le Règlement Général est disponible sur le site internet de Toboggan et cie.